



BUREAU DE L'OMBUDSMAN
VILLE DE GATINEAU

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE BUREAU DE L'OMBUDSMAN DÉPOSE SON RAPPORT ANNUEL 2015

Gatineau, le 26 avril 2016. – Dans le cadre de la réunion des membres du comité plénier de la Ville de Gatineau, M. André Guay, président du Bureau de l'ombudsman de la Ville de Gatineau, a déposé son rapport annuel 2015 aux élus municipaux.

« Ce rapport témoigne d'une année bien remplie où, malgré une légère diminution des demandes d'intervention, certains dossiers ont nécessité une plus grande attention de notre part et davantage de ressources. Malgré tout, le Bureau tient à souligner la coopération offerte par l'Administration municipale à résoudre les demandes d'intervention des citoyens. » a déclaré M. Guay.

Bilan 2015

En 2015, le Bureau constate que les dossiers en urbanisme représentent 32 % de ses activités pour un traitement global de 177 demandes d'intervention de citoyens. De ce nombre, les principales interventions figurent parmi les catégories suivantes :

- 56 pour le Service d'urbanisme et du développement durable (SUDD);
- 38 demandes pour des ressources externes à la Ville;
- 22 en matière de sécurité publique;
- 14 pour des questions relatives aux travaux publics.

Les autres demandes concernent le centre d'appels non urgents (CANU) 311, les Services de l'évaluation, de la taxation, des finances, des infrastructures, de l'accès à l'information et des ressources humaines, ainsi que des demandes acheminées par les élus.

En plus du nombre d'activités ayant mobilisé le Bureau de l'ombudsman au cours des douze derniers mois, soulignons notamment le travail des commissaires du Bureau qui ont consacré bénévolement plus de 800 heures à leurs tâches. Par ailleurs, un nouveau site Web a été mis en ligne afin de mieux répondre aux besoins des citoyens.

Soulignons également la nomination de deux nouveaux commissaires en janvier 2016 pour réaliser des mandats de trois ans.

Enfin, deux commissions d'enquête, soit la Commission sur la réglementation applicable en zone inondable (février 2015) et la Commission sur la délivrance des permis de construction en zone de mouvement de masse (enquête en 2015 et dépôt du rapport en janvier 2016), témoignent du travail accompli par le Bureau.

À cet effet, les rapports et les recommandations issus des commissions se retrouvent dans le site Web du Bureau à l'adresse suivante : <http://ombudsmangatineau.ca/documents-et-publications/rapports-denquetes-et-dinterventions/>.

Rappel du rôle du Bureau de l'ombudsman

Le Bureau de l'ombudsman tire son champ de compétence de la résolution d'implantation CM-2006-802 adoptée par le conseil municipal le 19 septembre 2006.

Cela fera bientôt dix ans que le Bureau intervient auprès des citoyens pour évaluer les demandes d'intervention dans le respect des principes d'impartialité, d'indépendance, de neutralité et d'équité dans un contexte de relation de confiance en assurant la confidentialité.

Le travail du Bureau de l'ombudsman est rendu possible grâce à la collaboration de la Direction générale et du personnel des différents services municipaux.

- 30 -

Source : Hélène Chagnon, secrétaire générale
Bureau de l'ombudsman
819 243-2345, poste 4143
ombudsman@gatineau.ca